



Développer l'extraordinaire potentiel éolien au Québec, mais pas n'importe comment! Une conférence éclairante!

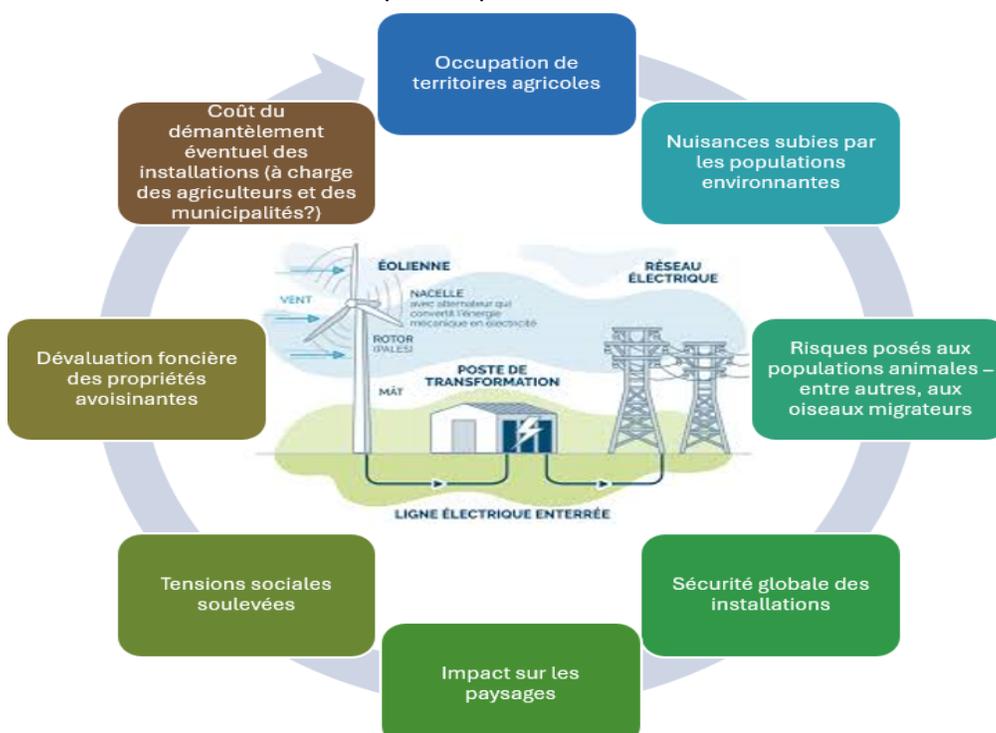
Le 17 juillet dernier, l'Association des Saint-Marcois a organisé une rencontre virtuelle avec le juriste Richard Langelier sur la question du développement éolien. Y ont participé des membres de l'Association, de même que des citoyens et citoyennes de Verchères, de Saint-Antoine et de McMasterville.

Notre conseiller municipal Ghislain Henri a également assisté à la présentation.

Monsieur Langelier est membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec et spécialiste entre autres, des aspects juridiques reliés au développement de la filière éolienne. On sait que celle-ci est maintenant largement promue par le gouvernement actuel comme source d'énergie complémentaire.



Or un tel développement fait l'objet de vifs débats dans diverses régions du Québec. Plusieurs enjeux sont en effet soulevés au sein des communautés concernées par l'implantation d'éoliennes :



Mais plus globalement, se pose la question de la **privatisation** de l'énergie au Québec, alors que celle-ci est actuellement nationalisée, nous permettant de bénéficier de tarifs avantageux.

La rencontre a permis de **clarifier** ces divers aspects du développement éolien, de mieux en **comprendre** les enjeux et de **mieux suivre** l'évolution du dossier, en particulier dans la vallée du Saint-Laurent et plus spécifiquement, **en Montérégie**.

Nous avons pu également prendre connaissance du **projet de règlement** développé par **Richard Langelier** à l'attention des municipalités du Québec, qui propose des **mesures protectrices** pour les communautés et les écosystèmes.

Un tel échange citoyen permet de mieux comprendre les débats sur des questions environnementales qui nous concernent **ultimement** tous et toutes.

Voici quelques liens utiles :

[Les producteurs agricoles sont en faveur d'une énergie verte, mais pas sur le territoire agricole](#)

Une proposition de règlement municipal par Richard Langelier : <https://pourunchoixclair.ca/2024/01/24/reglement-concernant-la-production-denergie-renouvelable/>

Le règlement #12-2014, article 32.1 : <https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2014/02/Second-projet-r%C3%A8glement-12-zonage.pdf>

L'éolien, vers une prise en charge collective du vent - Louis-Gilles Francoeur : <https://www.youtube.com/watch?v=wSldhHiboYU>